



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris, le **17 OCT. 2019**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

Service
de l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction
de l'action éducative

Bureau
de l'éducation artistique,
culturelle et sportive

DGESCO C2-4
n° 2019 – 0184

Affaire suivie par
Delphine Laroche
Téléphone
01 55 55 15 95

Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Lancement du concours intitulé *Arts en plastiques pour l'océan*, en partenariat avec la fondation de la mer

La fondation de la mer œuvre autour de trois axes : la protection, la découverte et le partage des richesses offertes par la mer. Elle est partenaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis le 8 juin 2018, date à laquelle elle a signé une convention cadre triennale et bipartite de partenariat afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre la pollution des océans par le plastique.

Dans ce cadre, le ministère et la fondation ont décidé de lancer, dès la rentrée 2019, un concours scolaire intitulé *Arts en plastiques pour l'océan*.

Ce concours a pour objectifs de faire découvrir aux écoliers et aux collégiens les enjeux liés au développement durable de la mer et de lutter contre la pollution plastique qui met en danger toutes les formes de vie animales et végétales marines, entraînant de graves conséquences pour les sociétés humaines. Il vise également à susciter la créativité des élèves en les invitant à réaliser une œuvre à partir de matériaux plastiques, afin qu'ils puissent proposer des réponses à ce défi.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la priorité donnée par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au développement durable et à la préservation de la biodiversité. La lutte contre la pollution des océans par le plastique s'ancre pleinement dans le cadre du défi environnemental présenté par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse le 27 août 2019 dans son discours de rentrée. Il s'adosse également parfaitement à la priorité fixée par le Président de la République de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle de qualité.

.../...

Je vous invite à diffuser largement les informations relatives à ce concours dans les écoles et les collèges par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) arts plastiques, des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des conseillers pédagogiques en arts visuels, afin que les professeurs en aient largement connaissance.

Je vous invite également à relayer cette information auprès des coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable et des éco-délégués en cours de désignation.

Je vous remercie vivement de votre collaboration.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY